

Les subsides

Tout à l'heure, un député gouvernemental a dit qu'il ne pouvait pas être d'accord parce que les généraux pourraient alors toucher l'assurance-chômage. J'espère que le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) faisait de l'ironie. Il sait que des milliers et des milliers de sous-officiers sont dans une situation financière dramatique à cause de ce que le gouvernement a fait. A cause d'une ou deux personnes, le député voudrait empêcher le retrait ou la suppression de cette mesure qui permettrait pourtant à la grande majorité des personnes concernées de bénéficier d'un programme conçu par le gouvernement pour leur permettre de surmonter leurs problèmes. C'est très préoccupant. Nous convenons qu'il est gênant que certains particuliers disposant de revenus très élevés puissent être admissibles à ces prestations, mais ce n'est pas parce qu'il y a une ou deux exceptions que nous allons pénaliser des milliers et des milliers d'autres personnes. J'espère que le député va en fait voter avec nous. Je sais qu'il y a beaucoup de membres des forces armées dans sa région. Je sais aussi qu'il se soucie de leur bien-être et qu'il se rend compte avec une certaine appréhension des dégâts que pourrait entraîner cette mesure.

J'aimerais passer à un autre domaine de préoccupation, et Dieu sait s'il y en a. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit qu'il avait été enseignant dans une autre existence; moi aussi. Je sais que c'est une profession où l'on donne beaucoup de soi. Au bout d'un certain nombre d'années, certains enseignants ont l'impression d'avoir fait une contribution substantielle et souhaitent changer de domaine. Ils optent pour une retraite anticipée; ils acceptent une pension réduite. La caisse d'assurance-chômage les aide à effectuer cette transition. Ce qui est bien, c'est que quelqu'un d'autre vient les remplacer dans leur profession. L'un quitte l'assurance-chômage alors que l'autre commence à la toucher pour une période de transition vers une autre activité ou un autre domaine de contribution. L'effet net sur le gouvernement canadien est nul. En effet, un jeune travaille et une personne plus âgée prend sa retraite ou change de secteur après avoir opté pour une pension beaucoup plus faible. La majorité des Canadiens estimerait qu'il est juste de dire que c'est une utilisation rationnelle des fonds publics, qui permet à un plus grand nombre de jeunes d'avoir du travail et à des personnes plus âgées qui ont apporté leurs contributions à la société de prendre leur retraite ou de passer à un autre secteur ou elles souhaitent avoir un rôle, éventuellement en touchant un traitement bien inférieur. Le recours à la retraite anticipée est tout à fait valable. On décourage les enseignants de prendre cette retraite anticipée à cause du règlement de l'assurance-chômage qui les empêche de faire cette transition dans la dignité et avec une certaine stabilité financière; ils sont dans la même situation. La liste des groupes injustement victimes de cette mesure est bien longue. On ne les a pas consultés. On a changé les règles les concernant en cours de partie. Tous leurs plans étaient faits, et tout d'un coup ils sont obligés d'y renoncer parce que le gouvernement change le règlement. C'est extrêmement injuste; c'est mal avisé.

Nous avons aujourd'hui à la Chambre l'occasion de donner le coup d'envoi à la réforme parlementaire de façon très significative. Les députés ministériels peuvent juger des mérites des arguments exposés par le vice-premier ministre, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et par les nombreux députés ministériels qui représentent des circonscriptions où

habitent un grand nombre de militaires à la retraite. Ils peuvent évaluer ces arguments au regard de ce que leur ont dit leurs électeurs et les personnes qui sont concernées. Ils peuvent également peser ce qu'a dit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'espère qu'il reconsidérera sa position sur ce point. Nous, les parlementaires, pourrions faire abroger cette règle choquante, rétablir ces prestations qui ont été enlevées, et surtout attendre les résultats de la Commission Forget pour étudier les modifications qu'il faudrait apporter d'une façon globale et planifiée au régime de l'assurance-chômage. Voilà ce qu'il serait raisonnable de faire, et c'est là-dessus que je termine mon intervention pour cet après-midi.

M. Crosby: Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt l'intervention du député de Comox-Powell River (M. Skelly). J'aimerais faire une observation et lui poser ensuite une question. Je tiens cependant à bien faire comprendre au député et aux autres députés à la Chambre qu'il ne s'agit pas pour nous de nous opposer au principe d'accorder des prestations d'assurance-chômage aux gens qui le méritent. Il s'agit de discuter d'une motion dont la Chambre est saisie. Elle est peut-être acceptable à certains égards, mais les députés ont pour rôle d'en signaler les lacunes, et c'est ce que je veux faire en proposant une observation.

Je passe sur le fait que la Chambre des communes est saisie de cette question depuis novembre 1984. Je passe également sur le fait qu'il y a eu abondance de débats sur les subsides et de jours réservés à l'opposition depuis ce temps-là jusqu'à aujourd'hui, 20 mars 1986. Je passe encore sur le fait que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) aurait pu soulever cette question en de nombreuses occasions avant que cette disposition n'ait pris force de loi, avant qu'on n'ait pris des mesures à cet égard, et à une époque où tous les députés auraient pu se prononcer librement sur la question. Il a attendu que ce soit un fait accompli, chose faite. Maintenant que le cheval a été volé, il vient nous demander de fermer la porte de l'écurie, de nous associer à cette démarche.

Je vais lui dire, en quelques mots, ce que cette démarche, cette résolution qu'il propose, a de fautif à nos yeux, nous qui appuyons la lutte de ceux qui prennent une retraite anticipée et reconnaissons que certains ont besoin des prestations de l'assurance-chômage en plus de leur revenu de pension. Je vais lui dire ce qui cloche. Il ouvre la porte toute grande. Il étend ce privilège au président de la Banque de Montréal, aux cadres supérieurs, aux généraux, à tout le monde. Le député de Comox-Powell River parle d'un général ou deux. Qu'il cite des chiffres et nous dise combien de gens gagnant des revenus de \$40,000 et plus vont en profiter si cette modification est apportée aujourd'hui par la Chambre des communes. Nous ne sommes pas chargés de protéger les directeurs de banque. Nous ne sommes pas chargés de protéger ceux qui ont gagné leur vie pendant 30 ou 35 ans et qui, à la retraite, à 65 ans, veulent retirer une année d'assurance-chômage. Ce n'est pas le but du programme. Il vise à aider ceux qui ont besoin de ce revenu parce qu'ils ont perdu leur emploi, et non pas les rentiers de 65 ans, les généraux ou directeurs de banque à la retraite. Si le député ne comprend pas cela et s'il ne peut faire valoir ces arguments à la Chambre, qu'il ne s'étonne pas de voir rejeter sa motion. Le processus n'est pas respecté.